

Absent et excusé : -

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

Néant

2. Marchés publics

- a) Marché de travaux – transformation d'une aile de l'école de Péronnes en une Maison de Village – approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Monsieur BOCQUILLON précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux de transformation d'une aile de l'école de Péronnes en une Maison de Village.

Ces travaux comprennent notamment la démolition de maçonnerie existante, la démolition de cheminées, la démolition de menuiseries et de parachèvements, la modification de baies existantes, la réalisation de travaux d'égouttage, le renforcement de structures portantes, la fourniture et la mise en place de menuiseries intérieures et extérieures, l'isolation des murs extérieurs, la mise en œuvre d'un faux-plafond isolé, les travaux de parachèvement, la réalisation d'une cuisine équipée (comprenant four, taques, hotte, réfrigérateur), l'installation sanitaires, l'installation électrique, l'installation du système de chauffage (chaudière gaz), l'aménagement des abords.

Ce dossier est inscrit au Plan Communal de Développement Rural (PCDR).

L'estimation du marché de travaux est de 615.702,65 € hors TVA ou 745.000,21 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Les conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 160 jours ouvrables
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie D, classe 4.

Monsieur VIVIER précise que, lorsque ce point avait été évoqué autour de la table, son Groupe avait fait remarquer à l'époque que le conteneur de stockage n'était pas vraiment idéal pour la situation. On préférerait avoir une idée dans le bâtiment et pas dans un conteneur, tel qu'il est présenté là. C'est ce que les Groupes UCA et GO avaient relevé à l'époque. Mais

on constate que ledit conteneur est toujours au même endroit. Pour la gestion des parkings, on voit juste sur le plan : « gravier pour parking ». Tous les ans en septembre, on remet du gravier mais ce n'est pas cela qui avait été demandé non plus. On voulait que le parking soit revu correctement, surtout depuis que la ville a cédé une partie du terrain de football au club équestre. Le parking à l'arrière de l'école mérite quand même bien d'être revu aussi. On est en train de faire un magnifique projet de maison rurale mais, pour le conteneur de stockage, le Groupe GO été très déçu. Pour le parking, cela fait déjà des années qu'on demande que ce parking soit revu correctement. Chaque fois en septembre, on y remet du gravier c'est bien mais ce n'est pas cela qui va le faire. Le Groupe GO demande donc de revoir ce conteneur de stockage qui n'est pas du tout à sa place et d'étudier la réalisation d'un parking correct tant pour l'école que pour la maison de village. Pour ce qui est du parking, le Président précise qu'il ne se situe pas dans la zone d'intervention prévue par le PCDR. C'est pour cette raison qu'on n'en parle pas plus amplement dans le cahier des charges. On réfléchit à des solutions mais ça prendra un peu de temps. Il rappelle qu'à proximité, il y a toujours un terrain qui pourrait potentiellement être mis en vente et accueillir des maisons. Dans ce cas, il faudrait prévoir l'égouttage. Prévoir cette voirie en dur aujourd'hui pour la casser ensuite n'aurait pas de sens. Pour ce qui est du conteneur, c'est compliqué d'aller aménager une zone de stockage équivalente à sa surface dans un bâtiment qui se veut modulable pour l'ensemble des sociétés et autres ASBL. Il y a quand même une très forte demande des clubs et associations pour ce bâtiment et le Président salue le fait que le Groupe GO partage cet intérêt. Un club de sport souhaite s'y installer, d'où des douches à prévoir, ainsi qu'une école de musique qui s'est dite très intéressée de pouvoir s'y établir. Ce bâtiment risque d'être fortement exploité et le Président estime préférable de pouvoir garder un maximum de capacités à l'intérieur étant donné les diversités de et autres ASBL qui sont intéressées.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ sort de séance.

Monsieur VIVIER reste déçu par rapport à ses deux remarques non écoutées et insiste surtout sur le parking.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point (avec les remarques pour le Groupe GO).

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ rentre en séance.

- b) Marché de fournitures – Achat de modules pour le skate-park situé rue des Ateliers à 7640 Antoing - approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Monsieur BOCQUILLON signale qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant la fourniture des modules du skate-park situé rue des ateliers à 7640 Antoing.

L'objet du marché consiste en la fourniture de 12 modules (marché de base) et éventuellement de maximum 4 modules supplémentaires (option exigée).

L'estimation du marché de travaux est de :

- Marché de base (modules n°1 à module n°12) : 65.200,00 € hors TVA ou 78.892,00 € TVA comprise ;
- Option exigée (modules n°13 à module n°16) : 9.500,00 € hors TVA ou 11.495,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Les conditions du marché :

- Critères d'attribution :

N°	Description	Type	Pondération
1	Prix	Coût/prix	50,00
2	Qualité	Qualité	40,00
2	<i>Qualité de conception</i>	<i>Qualité</i>	<i>20,00</i>
2	<i>Délai de garantie</i>	<i>Qualité</i>	<i>20,00</i>
3	Délai de livraison	Qualité	10,00
	Pondération totale des critères d'attribution		100,00

- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : à fixer par le soumissionnaire ;
- Délai de garantie : à fixer par le soumissionnaire ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix ne s'applique pas ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Références requises : 1 expérience de fourniture de modules de skate-park situé en intérieur pour un montant minimum de 40.000,00 € hors TVA au cours de 3 dernières années.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le dossier n'était pas disponible quand il est passé et qu'il va donc s'abstenir sur ce point. Monsieur VIVIER rappelle les exigences formulées par les riverains au niveau des nuisances. Le Président ajoute que la réunion avec les riverains avait été extrêmement positive au point qu'un dossier participatif a été introduit par ces derniers pour faire une clôture verte. Et c'est très bien ainsi que ce projet puisse être coconstruit avec le voisinage.

Par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

3. Biens immobiliers

a) Mise en vente de 9 emplacements de parking couverts rue Edouard Sourdeau à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire de 9 emplacements de garage, cadastrés sur la parcelle section A 475 N, situés Rue Edouard Sourdeau à Antoing ;

Considérant que le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons a rédigé en date du 13 octobre 2025, une estimation totale de 170.500,00 euros ventilée comme suit :

- Emplacement 1 : 18.700 euros
- Emplacement 2 : 18.700 euros
- Emplacement 4 : 17.600 euros
- Emplacement 5 : 17.600 euros
- Emplacement 6 : 17.600 euros
- Emplacement 7 : 20.900 euros
- Emplacement 8 : 19.800 euros
- Emplacement 9 : 19.800 euros
- Emplacement 10 : 19.800 euros

Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien importante, notamment au niveau des frais de copropriété ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La mise en vente de gré à gré des 9 emplacements de garage sis Rue Edouard Sourdeau à Antoing pour un montant total de minimum 170.500,00 euros ventilée comme suit :
 - Emplacement 1 : 18.700 euros
 - Emplacement 2 : 18.700 euros
 - Emplacement 4 : 17.600 euros
 - Emplacement 5 : 17.600 euros
 - Emplacement 6 : 17.600 euros
 - Emplacement 7 : 20.900 euros
 - Emplacement 8 : 19.800 euros
 - Emplacement 9 : 19.800 euros
 - Emplacement 10 : 19.800 euros

Les mesures de publicité seront confiées au SPW Comité d'Acquisition de Mons.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ rappelle ce qu'il avait déjà évoqué lors du dernier Conseil Communal. On a l'impression que c'est la période des grandes soldes avec la vente du patrimoine communal. Son Groupe reste inquiet par rapport à ces opérations que mène le collège de liquidation de nos biens. L'argument par rapport à la copropriété tient la route. En gros, on refille la patate chaude aux actuels et futurs propriétaires. Il espère qu'ils seront en mesure et en accord avec ça, mais ils n'auront pas le choix. Cependant, c'est quand même plus rassurant quand vous avez un service public qui est dans la copropriété, voire qui la gère. Demain, ce sera aux propriétaires de se débrouiller. C'est un peu limite de se retirer complètement du jour au lendemain. Aux questions de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président confirme qu'après cette vente, la Ville ne sera plus propriétaire d'aucun bien dans les deux bâtiments de la rue Edouard Sourdeau. Les propriétaires en ont été informés lors de la dernière réunion de la copropriété. Les occupants de la résidence n'auront pas spécialement de priorité pour l'acquisition de ces emplacements. Au plus offrant comme une vente classique. Les fonds ainsi obtenus seront versés dans le fonds de réserve extraordinaire. Si une opportunité d'acquisition se présente, on l'analysera. On avait été visité un l'an dernier un bâtiment qui va prochainement accueillir une banque dans le centre-ville. On reste à l'affût de toute opportunité intéressante mais pas n'importe quel prix et pas pour y faire n'importe quoi. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que, depuis un an, depuis la mise en place de la nouvelle équipe, on n'a fait que vendre. Ça veut dire qu'on fait rentrer de l'argent à l'extraordinaire. Mais il se souvient des propos du DG, lors d'un entretien avec lui il y a quelques années,

par lesquels il s'inquiétait de l'éventuelle diminution de recettes à l'ordinaire suite à la vente de biens. Ce sont des loyers en moins. À l'époque, il ne comprenait pas très bien la réflexion, mais il la comprend aujourd'hui. Quand on vend un bâtiment, c'est X milliers d'euros en moins à l'ordinaire, et donc ça peut grever forcément de manière importante notre budget pour les années à venir. Ici, ce n'est pas un bâtiment mais plusieurs. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ s'inquiète pour l'ordinaire et s'inquiète aussi au niveau de l'extraordinaire car on récupère de l'argent, mais pour en faire quoi ? Il n'y a pas de projets précis pour l'instant. On réduit notre parc immobilier, on réduit notre parc locatif. Le rôle de la commune en tant qu'autorité publique, c'est aussi, en plus de tous les opérateurs déjà en place, de permettre aux habitants d'être logés correctement. Et donc d'être un acteur du logement comme on l'a toujours été à Antoing. Ici, c'est l'effet inverse malheureusement. On n'a plus de grand projet. On attend de voir quelles seront les grandes lignes pour les cinq années à venir, mais on n'a plus rien dans les cartons en termes de projets immobiliers. Par chance, le privé s'est montré intéressé et a réalisé des projets sur la commune et d'autres sont encore à venir ou vont être réalisés, mais on a un vide pour les 10, 15, voire 20 ans à venir. On sait le délai que prennent ce type de projets, d'aménagement de quartiers et autres. On ne voit rien avancer par rapport à la zone rue des Chantiers et rue de Crèveceur c'est-à-dire la zone comprise entre le futur ancien commissariat et les ateliers communaux. Il n'y a rien pour l'instant. Qu'est-ce qu'on attend ? Ce bâtiment va être vide dans les mois à venir, dans un an maximum. Et on n'a rien. Cela veut dire qu'ils vont rester vides pendant des années et des années. Vendre, c'est bien, mais il faut aussi réfléchir à réinvestir l'argent. Le Président répète que, si l'une ou l'autre bonne opportunité se présente, la Ville investira. Certes les loyers rapportent, mais les coûts d'entretien sont aussi à l'ordinaire. Quand la balance commence à ne plus être très favorable, tout propriétaire se doit de réfléchir un peu à la manière de gérer ses biens. Ça reste de l'argent public. Avec le début de la construction du nouveau commissariat, on sait qu'un espace va se libérer et encore plus lorsque nos ouvriers partiront vers les établissements Pollet. Il y aura certainement quelque chose à envisager de ce côté-là, et on le fera. Ce n'est pas vraiment un scoop de dire que c'est sur cette zone-là qu'il faudra travailler. Monsieur BONNET partage effectivement les inquiétudes du Groupe GO. On va mettre 10 biens en vente. Plus les 3 déjà mis en vente cette année, ça fait 13. C'est beaucoup. On a dit qu'on avait des projets sur le terrain à Péronnes, c'est bien mais c'est un terrain du CPAS. Le Président précise que le collège travaille en équipe et qu'il va laisser le temps au Président de CPAS de pouvoir avancer sur la chose. Monsieur BONNET dit être aussi inquiet, effectivement, de tout ce patrimoine immobilier qu'on met en vente. C'est bien de viser la sortie de copropriétés, mais, pour sortir d'une copropriété, il faut tout vendre. Je ne sais pas combien de temps ça va prendre, mais ça risque peut-être de prendre du temps. Et si on reste avec un emplacement, on ne sortira jamais de la copropriété. Il aurait peut-être fallu voir les choses sans doute différemment. Monsieur BONNET est inquiet pour l'ordinaire. On a déjà un déséquilibre et on va avoir des recettes en moins. On parle d'une balance à respecter. Monsieur BONNET aimerait disposer des charges par rapport aux recettes. Le Président signale que ce n'est pas le job de la Ville d'assurer une copropriété. Il y a aussi plusieurs facteurs qui gouvernent ces choix. On est sur des bâtiments vieillissants sur lesquels des interventions ont déjà eu lieu. À un moment donné, la main d'œuvre communale qu'on monopolise dans ces bâtiments qui commencent à avoir un certain âge, c'est une main d'œuvre communale dont on ne dispose plus pour l'entretien des routes, espaces verts et autres. Il y a aussi une réflexion globale à faire et avoir une vision sous différents prismes. Monsieur BONNET imagine que si on met ici en avant une balance déséquilibrée, c'est qu'elle a été chiffrée et il désire avoir ces chiffres. Monsieur BONNET désire aussi attirer l'attention sur les mesures de publicité. On a déjà mis 3 biens en vente, mais ils ne sont pas encore mis en vente sur internet. C'est une mesure de publicité qui peut s'avérer intéressante. Le Président précise que c'est le Comité d'Acquisition qui est chargé

des mesures de publicité mais il est vrai qu'on pourrait utiliser nos propres réseaux pour optimiser ces mesures. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que le site du Comité d'Acquisition ne lui semble pas très connu du public. A l'intervention de Monsieur SOENENS, le Président précise que les propriétaires ont été informés des intentions de vente de la Ville et on peut s'attendre à ce qu'ils figurent parmi les plus intéressés.

Par 11 voix pour, 7 abstentions (Groupe GO) et 1 contre (Groupe CC), le Conseil approuve ce point.

b) Mise en vente d'un appartement à la rue Edouard Sourdeau à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire d'un appartement cadastré section A 475 M P1P10 situé Rue Edouard Sourdeau numéro 28 à Antoing comprenant une cave ;
Considérant que le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons a rédigé, en date du 28 octobre 2025, une estimation de 130.000,00 euros pour cet appartement ;
Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien importante, et notamment pour les frais de copropriété ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La mise en vente de gré à gré de cet appartement pour un montant minimum de 130.000,00 euros.

Le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons se chargera des mesures de publicité.

Par 11 voix pour, 7 abstentions (Groupe GO) et 1 contre (Groupe CC), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Cultes

Eglise Protestante Unie de Belgique Rongy – Taintignies – budget 2026

Recettes ordinaires = 13.344,65 €

Recettes extraordinaires = 4.779,63 €

Montant total des recettes = 18.124,28 €

Dépenses Chapitre I = 4.651,50 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 13.472,78 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 0,00 €

Montant total des dépenses = 18.124,28 €

Parts communales :

– **Antoing (127/335) : 5.059,02 €**

– Brunehaut (132/335) : 5.258,19 €

– Rumes (76/335) : 3.027,44 €

–

Total : 13.344,65 €

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Mélanie MORY

5. Intercommunales

a) IGRETEC – assemblée générale du 11 décembre 2025

Ordre du jour

1. Affiliations / Administrateurs ;
2. Dernière évaluation de Plan Stratégique 2023-2025 et Plan Stratégique 2026-2028 ;
3. Distribution du second acompte sur dividendes par prélèvement partiel sur les réserves disponibles ;
4. Recommandations du Comité de Rémunération sur le maintien des jetons de présence et indemnités des membres des organes de gestion et du Comité d'Audit.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) ORES Assets – assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2025

Ordre du jour

Point unique : Opération de scission partielle – Transfert de la commune de Brunehaut.

A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Président signale que la prolongation de l'affiliation à ORES date de 2019-2020 pour une durée de 20 ans. Il rappelle qu'Antoing, contrairement à Brunehaut, n'avait pas eu d'autre choix que de continuer avec ORES. En effet, pour changer d'intercommunale, il faut avoir une frontière avec une commune qui siège dans une autre intercommunale. C'était le cas de Brunehaut qui partage une frontière avec la commune de Rumes qui était affiliée à l'AIEG. Et Brunehaut a opté pour AIEG. Monsieur VERSCHEURE signale que l'AIEG va leur remplacer tout l'éclairage public gratuitement alors que pour nous c'est payant chez ORES. Le Président rappelle qu'il faut verser une indemnité lorsqu'on quitte une intercommunale et cela peut parfois être lourd. Mais pour changer d'intercommunale, il fallait avoir une frontière avec une commune affiliée ailleurs. Ce qui n'était pas le cas d'Antoing.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) ORES Assets – assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2025

Ordre du jour

1. Plan Stratégique ;
2. Nominations statutaires ;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

d) CENEO – assemblée générale du 12 décembre 2025

Ordre du jour

1. Plan stratégique 2026 - 2028 ;

2. Recommandations du Comité de rémunération ;
3. Nominations statutaires.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

e) IMSTAM – assemblée générale du 16 décembre 2025

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG Ordinaire du 24 juin 2025 ;
2. Sortie et nomination de Membres du Conseil d'administration de l'IMSTAM ;
3. Composition des différents organes de gestion : Bureau exécutif, Comité d'audit et Comité de rémunération ;
4. Approbation du contenu minimum du Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration, Bureau exécutif et Comité de rémunération, ainsi que des délégations de pouvoirs du Conseil d'administration au Bureau exécutif et à la Fonction dirigeante locale ;
5. Fixation des rémunérations et jetons de présence, de la Présidence, vice-Présidence, et administrateurs dans les limites fixées par l'article L5311-1 du CDLC et sur recommandation du Comité de rémunération du 15/10/2025 au Conseil d'administration ;
6. Plan stratégique 2026-2028 ;
7. Budget 2026-2028.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

f) IPALLE – assemblée générale du 18 décembre 2025

Ordre du jour

1. Approbation du Plan Stratégique 2026 – 2031.

A la question de Monsieur SOENENS, le Président signale que tous les bourgmestres qu'ils soient issus du MR, des Engagés, du PS ou encore de LLC-WAPI, avaient la mine très saumâtre au niveau du coût-vérité. C'était l'occasion d'avoir des échanges avec IPALLE qui a fourni une pièce à casser. Des pistes ont été évoquées et devront être défendues par IPALLE auprès de la COPIDEC, la grande fédération des intercommunales en matière de gestion des déchets, puisque tous les territoires wallons sont concernés. Que ce soit en Hainaut, dans le Namurois ou le Luxembourg, tout le monde a dû augmenter. Et ça fait grise mine, ça fait un peu tache d'huile de tous côtés. Des solutions vont être envisagées. L'idée est de revoir le principe du coût-vérité C'était la demande de plusieurs Bourgmestres. IPALLE est arrivée avec quelques propositions qui doivent être chiffrées et calculées. Comme précisé lors du dernier Conseil, on fera venir quelqu'un d'IPALLE pour pouvoir discuter en discuter. Il faut laisser un peu décanter tout ce qui s'est passé, puisque certains conseils communaux viennent à peine d'avoir lieu et que tout le monde n'était pas présent à cette réunion.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

g) IDETA – assemblée générale du 18 décembre 2025

Ordre du jour :

1. Plan stratégique et Budget 2026 - 2028
2. Modification (Prolongation) du terme statutaire
3. Modification des statuts
4. Divers

Le Président confirme que les intercommunales IPALLE et IDETA organisent leur assemblée générale le même jour, ce qui n'est pas évident pour les mandataires. La prochaine fois, elles se tiendront au même endroit avec un décalage horaire.

Monsieur VIVIER signale que cela fait des années que le Groupe GO demande au Bourgmestre, aux anciens, de bouger un peu par rapport à Saint-Druon. On sait que c'est en vente. Néanmoins, ça n'avance pas beaucoup. Depuis 1998, on parle de ce terrain. C'est un terrain qui devait repartir à l'agriculture logiquement. Le Président précise qu'une première salve d'offres a été faite. Salve d'offres au bout de laquelle IDETA était en tête mais nous ignorons le nom des autres candidats. La direction de la SNCB a décidé de lancer un deuxième tour à l'issue duquel IDETA n'était plus premier. La SNCB a alors décidé de relancer un troisième et ultime tour. Cela fait maintenant 14 jours qu'on attend la position de la SNCB qui, avant, répondait toujours à l'intercommunale dans les 10 jours. On commence à s'impatienter mais ça commence à toucher à sa fin puisqu'on a annoncé qu'il s'agissait du troisième et ultime tour. Monsieur VIVIER signale que cette méthode est interpellant. Le Président signale que tout le Conseil Communal est convaincu du bien-fondé de cette acquisition et a approuvé une motion à l'unanimité. Mais voilà, c'est la SNCB. Monsieur VIVIER ne comprend pas que la SNCB veuille faire ainsi monter les prix et espère que cela va aboutir et que nos exigences seront suivies. Le Président précise qu'il restera intransigeant par rapport à la motion.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le report de ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Questions orales

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président signale qu'il avait reçu la réponse du Groupe GO par mail concernant un éventuel point supplémentaire.

Madame LUCAS expose sa question : « *Ma question orale écrite concerne l'heure de sortie des sacs poubelles.*

Je fais suite à l'interpellation des citoyens.

Serait-il envisageable de trouver une solution légale afin que nos citoyens, PMR, seniors dépendants de tiers (famille, service d'aide à domicile...) puissent sortir leur(s) sac(s) poubelles en journée la veille du ramassage avant 18 heures ? Sans crainte d'être verbalisé.

Mon idée, que je partage volontiers avec d'autres, serait de mettre en place un système d'étiquetage nominatif délivré par la commune.

Un formulaire type (style pour les sacs poubelles supplémentaires) dont je vous joins une ébauche, serait alors déposé au service population afin que le collègue puisse en délibérer. »

Le Président signale qu'on a parfois des poubelles sorties plus tôt et on n'a jamais vraiment verbalisé. Il n'a jamais exigé, ayant la police administrative dans ses compétences, que la police soit au taquet et qu'on aille verbaliser. Que les gens concernés se fassent connaître, en utilisant, pourquoi pas, ce formulaire et qu'ils l'envoient à la commune. On le transmettra à la police. En

cas de doute, la police aura une base à consulter. Il n'y a pas spécialement besoin d'étiqueter, parce que cette étiquette identifie. Madame LUCAS signale que le but n'est pas d'en abuser. Le Président comprend le concept mais à discuter.

Monsieur SOENENS expose sa question : « *Dans le cadre du (cyber)harcèlement scolaire (mois de novembre spécifique à ce type d'harcèlement), En Fédération Wallonie-Bruxelles, près d'un élève sur trois a déjà été confronté à la problématique du harcèlement scolaire, que ce soit en tant que victime, témoin ou auteur.*

Pourriez-vous nous informer de ce qu'il est mis en place au niveau de l'enseignement communal.

- *Est-ce que la commune a participé au projet HOPE de la RTBF ?*
- *Procédure de détection au sein de l'école ?*
- *Est-ce que le sujet a été abordé avec les élèves ? Si oui à partir de quelle année ?*
- *Gestion proactive, est-ce que les parents ont reçu une information en début d'année scolaire afin d'être attentifs aux moindres signes. Documentation, Dossier pédagogique, service d'accompagnement ?*
- *Est-ce que des personnes référentes ont été désignées ? par école ? informations passées aux parents ? »*

Le Président rappelle que le plan de pilotage a été établi pour les établissements scolaires. Dans le plan de pilotage, il y avait une enquête miroir à laquelle les parents et les enfants ont participé. A l'époque, il n'y avait pas de détection problématique. Toujours est-il que ça reste toujours un problème auquel on regarde. Les directions sont les référents puisque ce sont le premier contact. Il ne faut pas oublier que nos écoles sont des écoles citoyennes depuis déjà deux mandats. Il y a déjà une sensibilisation donnée tant au niveau des enfants que des enseignants. Si un enseignant, un parent, un enfant, vient signaler une situation problématique à l'instituteur, l'instituteur en réfère à la direction, ou parfois ce sont les parents en direct. Ils se mettent en rapport et une petite analyse est faite, parce qu'il est parfois compliqué de placer le curseur par rapport au terme harcèlement. Une chamaillerie dans une cour de récréation n'est pas forcément un harcèlement. Par contre, en cas de redondance, on commence doucement à y aller. Les directions apprécient la situation et, le cas échéant, un petit entretien se fait avec les enfants. On n'a jamais eu de problème majeur. Si on prend l'école de Fontenoy, par exemple, il y a un banc de l'amitié. Ce banc de l'amitié est utilisé par les enfants avec un règlement propre à l'école pour éventuellement, à un moment donné, réconcilier deux personnes qui se seraient disputées pour une raison quelconque, un ballon par exemple. Les enfants ont déjà cette forme d'autorégulation. Dans la foulée, si jamais, malheureusement, la situation venait à être beaucoup plus grave, les directions font appel au centre PMS, soit à des professionnels, qui viennent sur place et entendent l'enfant. Ça n'est encore jamais arrivé mais la procédure existe. Les instituteurs le savent puisqu'on est dans une école citoyenne. Maintenant, avec des applications telles que Kidiz ou autres, ils peuvent également s'adresser directement aux instituteurs pour signaler éventuellement des problèmes et pour, aussi, provoquer des réunions, des rencontres. Les parents sont informés à travers l'application Kidiz. Et par rapport au projet HOPE, l'école de Fontenoy en a fait partie l'an dernier. Dans ce cadre-là, il y a déjà eu des campagnes de sensibilisation et on reste attentifs. Pas plus tard que mardi dernier, les petits conseillers du Conseil communal des enfants ont retenu, dans les projets à mettre en œuvre sur ce mandat-ci, l'intervention de professionnels pour pouvoir intervenir et présenter éventuellement tout ce qui pourrait se faire et la manière de le faire. Ça va se construire courant de l'année à l'initiative aussi du Conseil communal des enfants. C'est ainsi, globalement que ça fonctionne chez nous. Monsieur SOENENS salue l'implication du Conseil Communal des enfants et trouve que c'est une très bonne idée d'avoir une information vis-à-vis des enfants. Parce qu'un enfant est-il à même, dès le plus bas âge, ce qu'est le harcèlement ? C'est bien d'avoir eu une information vis-à-vis des enfants. Vis-à-vis des parents, c'est une chose mais les parents savent faire la

distinction. Les enfants, c'est plus difficile. Dans une commune des alentours (Celles ou Silly), ils ont été plus loin jusqu'à l'école gardienne parce qu'il y a des harcèlements plus spécifiques. Si on laisse un enfant sur le côté pour une raison ou une autre, c'est vraiment important d'avoir une information vis-à-vis d'un proche. Le Président signale qu'une petite conseillère avait abordé plus ou moins la même question. Les petits conseillers étant désignés par leurs pairs, ils pourraient jouer le rôle de référent pour toutes les catégories d'âge. Mais ça va seulement se construire. Cette question permet de mettre en avant le chouette travail des petits conseillers du Conseil Communal des Enfants.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose sa question : *« Il s'agit d'une question à l'intention de l'échevin des sports Lucas DESMET. Il y a peu, le bourgmestre de Leuze, Hervé Cornillie, a invité les communes limitrophes à participer à une entrevue afin d'évoquer la problématique du maintien des piscines dans notre région.*

Pouvez-vous nous indiquer ce qui est ressorti de cette réunion ?

Quelles sont les éventuelles pistes, réflexions ?

Quel est la position du collège à ce propos ? »

Monsieur DESMET précise que cette réunion s'est tenue le 7 novembre dernier. C'était un vendredi à 16h30. Il n'a malheureusement pas pu se libérer ce jour-là, mais il s'est tout de suite tenu informé. Le projet est proposé avec les villes suivantes : Leuze, Antoing, Péruwelz, Chièvres, Beloeil et Bernissart. Ce qui a été projeté lors de cette réunion, c'est que la ville de Leuze voudrait prendre à sa charge la construction d'une nouvelle piscine. En gros, elle prendrait en charge la différence entre le prix total du projet et les subsides alloués à ces mêmes projets. Ce qui, pour Antoing, n'aurait pas d'incidence budgétaire. A partir de 2028, les différentes communes adhérentes au projet devraient se répartir les coûts de gestion. On n'a pas d'estimation de prix de ces coûts de gestion actuellement, mais cela signifie que, concrètement, on aurait une charge supplémentaire au niveau du budget ordinaire à partir de 2028. C'est vrai qu'actuellement, seul, c'est difficile de supporter ces coûts. Au niveau des avantages, ça resterait la disponibilité gratuite pour les écoles ainsi qu'un tarif préférentiel pour les habitants des communes concernées.

Entretemps, ce qui n'était pas connu au moment où la réunion s'est tenue, c'est que la piscine de Bernissart a été rénovée et réouverte. On suppose évidemment que Bernissart se retirerait du projet. Ce qui fait qu'on se retrouverait à 5 communes. Monsieur DESMET doit encore rencontrer le bourgmestre de Bernissart ainsi que le bourgmestre de Leuze pour discuter de ce projet. La position du collège est toujours la même, à savoir que, dans l'attente d'un potentiel futur repreneur au niveau de Your Nature, on reste en standby. On ne va pas aller charger notre budget ordinaire pour une piscine qui se situe à 15 km et 20 minutes de route alors qu'un éventuel repreneur pourrait nous proposer les mêmes conditions d'accès à une piscine. Que ce soit pour les écoles ou pour les citoyens, d'ailleurs. Le Président rappelle également que, plus on a d'acteurs sur une même piscine, plus les créneaux horaires vont être limités. On n'a donc pas de garantie, à l'heure actuelle, de pouvoir faire aller les six écoles non plus. C'est un projet qui est ambitieux. Une fois que les repreneurs de Your Nature seront connus, on en discutera. On a déjà eu une entrevue avec le Prince par rapport à ça, en lui expliquant le côté extrêmement important des piscines pour les écoles. Il y a été sensible et des pistes sont en cours de réflexion. Très clairement, si on peut garantir d'aller gratuitement à l'ensemble des six écoles d'identité... Sur les réseaux sociaux, de manière erronée, le Président a pu lire que des gens pensaient qu'il n'y avait que les quatre écoles communales qui fréquentaient Your Nature. C'est faux. Ce sont bien les six qui y vont. Certaines ont fait le choix d'autre chose, pour leur classe en tout cas. Mais ça permet d'aller gratuitement à la piscine et ne faire supporter aucune charge aux citoyens par rapport à notre ordinaire. C'est pour ça qu'on privilégie toujours cette piste. Rien n'empêche de s'asseoir à la table des discussions, et c'est ce que va faire l'échevin des sports dans le cadre

de son mandat et des compétences qui sont les siennes. Mais en tout cas, on privilège toujours la piscine de Your Nature pour les raisons que chacun sait. Cela reste une solution win-win quand même relativement conséquente. Inutile de rappeler aux personnes ici autour de la table, les coûts que représentaient les frais d'entretien de l'ancienne piscine d'Antoing. Il faut rester prudent, surtout dans des circonstances budgétaires actuelles. On ne ferme pas la porte, mais le plan A, ce sera Your Nature, et le plan B, ce sera de rediscuter avec Leuze et les autres partenaires. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ convient qu'on ne puisse pas être disponible tout le temps, bien évidemment, mais trouve dommage que personne n'ait pu remplacer l'échevin. Il aurait été judicieux qu'un membre du collège ou un employé puisse représenter Antoing. Par ailleurs, c'est clair qu'on ne va pas aller se mettre dans un projet à 20 minutes avec d'autres partenaires. La complication d'avoir des plages horaires si on est plus des partenaires pour le même bâtiment a été évoquée mais actuellement, on n'a plus de plage horaire du tout. On n'a plus d'accès à une piscine. Est-ce que des solutions ont pu être trouvées entretemps ? Le Président précise qu'elles sont en cours de réflexion mais un travail a été fait. Il a demandé aux directions, consécutivement à la faillite, de faire un plan avec toutes les écoles. Il a en sa possession une grille horaire qui sera soumise à discussion, pour cette année, afin de permettre aux écoles d'accéder à la piscine. On va le relayer et voir ce qu'on peut obtenir. L'idée, c'est d'aller effectivement défendre notre parti auprès du Prince qui y a été sensible. A la question et aux réflexions de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que l'accord de collaboration a été signé avec Péronnes Invest sous réserve de vérification. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que la liquidation de Your Nature est en route. Le matériel est en vente. On peut acheter des voiturettes, des bus. On n'est pas, malheureusement, dans une phase de recherche de repreneurs. Ou alors, les curateurs sont sur deux pistes différentes. Mais en général, on privilégie d'abord le repreneur qui reprend l'ensemble y compris le matériel, mais qui ne distingue pas l'outil. Ce n'est pas le cas actuellement.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 28.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT